

## Réaction à l'avis de la Commission nationale du débat public en date du 26 juillet 2023

### Projets industriels sur le dunkerquois

La Commission Nationale du débat public a dans un avis rendu le 26 juillet rappelé l'existence « de nombreux projets envisagés sur le territoire de Dunkerque et ses environs ayant des impacts significatifs cumulés et présentant de très forts enjeux socio-économiques et d'aménagement de territoire » et recommandé qu' « un dialogue territorial soit mené par les autorités publiques compétentes [...], permettant ainsi au public de participer à la définition d'une vision d'ensemble sur la stratégie d'aménagement. »<sup>i</sup>

Virage Énergie, association habilitée au niveau régional pour la protection de l'environnement, salue l'avis rendu par cette instance administrative indépendante qui de facto donne raison à l'interpellation que nous avons adressée le 24 mai au Préfet de Région laissée sans réponse à ce jour. Nous y dénonçons « le découpage et le manque de complémentarité des analyses faites séparément sur chacun des différents projets successivement soumis à concertation dans l'agglomération dunkerquoise »<sup>ii</sup>.

Nous y soulignons que « l'empilement de ces différents sites ainsi que des infrastructures associées – poste électrique, lignes THT, gazoducs, canalisations d'eau, voies routières, lignes ferroviaires, ... - pose question car dépourvu en l'état actuel de cadre d'ensemble » et que « l'absence d'une approche globale ne permet pas d'en appréhender réellement les effets cumulatifs dans l'agglomération dunkerquoise ainsi que les conséquences (habitat, agriculture, transport,) sur les territoires environnants »

La Commission nationale du débat public ne peut pas s'autosaisir en la matière, il revient donc à des autorités publiques compétentes – ici collectivités locales ou services de l'État - de le faire. Nous réitérons donc par cette présente prise de position notre demande à ce que le Préfet de Région effectue la saisine formelle de l'instance et ce pour apporter une amélioration notable aux dialogues démocratiques et ce bien en amont du déploiement des projets industriels.

Le Préfet de Région pourra croiser ses réflexions avec celles du Préfet des Bouches du Rhône portant sur le bassin industriel de Fos sur Mer – Étang de Berre dans le contexte des débats sur le projet de loi « Industrie verte ». Ce dernier a justement saisi le 3 juillet la Commission nationale du débat public pour l'accompagner sur la définition d'un débat d'ensemble ouvert au grand public sur ce secteur qui présente des similarités indéniables avec le territoire dunkerquois au regard tant des sites existants que des projets en cours<sup>iii</sup>.

La réussite de la décarbonation de l'économie que nous appelons de nos vœux implique un contrat social pour s'ancrer territorialement. Or un tel contrat social nécessite pour sa pérennité qu'en amont s'opère à la bonne échelle un réel dialogue de fond - et non pas juste de façade – et du temps quoiqu'il en coûte. Le besoin de garde-fous sur les contours des implantations industrielles est notable pour ne pas reproduire des erreurs d'aménagement d'il y a plusieurs décennies qui marquent encore le territoire.

**Paulo-Serge Lopes**  
**Président de Virage Énergie**

<sup>i</sup> [Avis de la CNDP du 26 juillet 2023 « Projets industriels sur le dunkerquois »](#)

<sup>ii</sup> [Lettre de Virage Energie au Préfet de Région des Hauts de France du 24 Mai 2023](#)

<sup>iii</sup> [Mission de conseil pour un dialogue territorial à Fos-sur-Mer \(CNDP\)](#)